

Charte

VILLE AMIE DES ANIMAUX



INTRO

SOMMAIRE

- 1• Les panneaux
- 2• Les couleurs
- 3• Le bloc typographique
- 4• Le système de notation
- 5• Le logo de la Région Île-de-France
- 6• L'icotype
- 7• Les règles
- 8• Contact

Les éléments du présent document constituent la charte graphique du label « Ville amie des animaux ». Elle est constituée des principes graphiques qui fondent la communication visuelle de cette marque. Elle fixe les caractéristiques du logotype générique et les modalités de son emploi, sa typographie et ses couleurs de base, pour un usage sur n'importe quel support de communication visuelle. Nous vous invitons à faire le meilleur usage de cette charte graphique.

IMPORTANT

Le déploiement du label « Ville amie des animaux » sur des panneaux de type routier, installés en entrée d'agglomération, peut intervenir sur des supports de tailles différentes (en hauteur et largeur). Nous en appelons donc à votre vigilance pour que la structure visuelle du logotype ne soit pas dénaturée par une adaptation de format et que l'intégrité de la forme de base (allongée, sur plusieurs lignes) soit bien respectée.

Région Île-de-France | Direction de la Communication

1• LES PANNEAUX

Le label « Ville amie des animaux » se décline en 3 niveaux, matérialisant le niveau d'engagement des communes lauréates. Ces niveaux sont visuellement illustrés par 1, 2 ou 3 pattes apposées dans la maquette. Le label est donc composé des éléments suivants, intangibles :

- **Un icotype :**

Le visuel du chien et du chat, toujours à gauche

- **Un titre :**

Ville amie des animaux, systématiquement déployé sur 2 lignes, toujours au centre

- **Le niveau de labellisation :**

1, 2 ou 3 pattes, toujours sous le titre

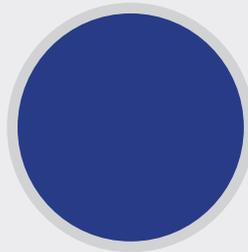
- **Le logo de la Région Île-de-France,**

Toujours à droite, séparé par un filet bleu

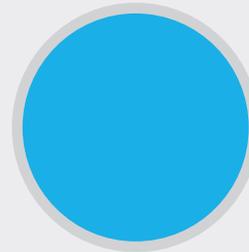


2• LES COULEURS

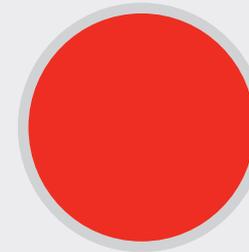
- Les panneaux sont formés de 4 couleurs.
- Elles ne peuvent en aucun cas être modifiées.



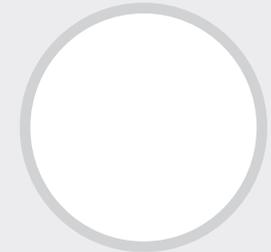
C : 100
M : 93
J : 15
N : 2



C : 71
M : 10
J : 0
N : 0



C : 0
M : 95
J : 100
N : 0



C : 0
M : 0
J : 0
N : 0

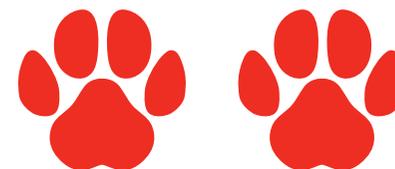
3• LE BLOC TYPOGRAPHIQUE

- D'une lisibilité optimale, il est composé en Helvetica, la police de caractère du logo de la Région Île-de-France.

**VILLE AMIE
DES ANIMAUX**

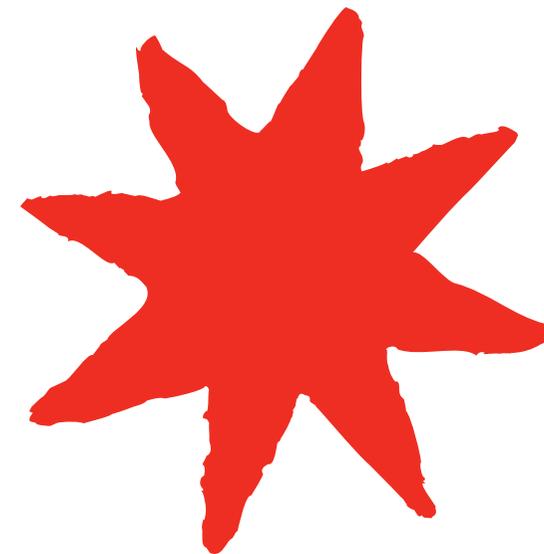
4• LES NIVEAUX DE LABELLISATION

Le label « Ville amie des animaux » se décline en 3 niveaux, matérialisant le niveau d'engagement des communes lauréates. Les lauréats peuvent ainsi se voir attribuer 1, 2 ou 3 pattes, qui sont apposées sous le titre du label, au centre du panneau. Leur niveau de labellisation leur est confirmé par la Région Île-de-France.



5• LE LOGO DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

- Utilisation de la version compact.

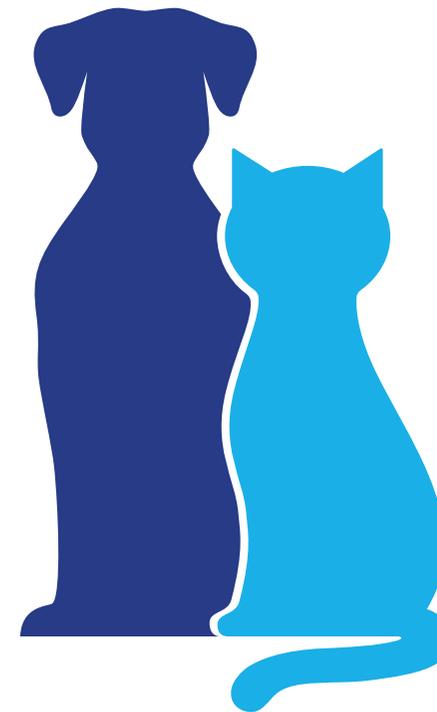


Région
île de France

6• L'ICOTYPE

L'icotype du label « Ville amie des animaux » est composé de deux silhouettes d'animaux, un chien puis un chat.

Cette composition ainsi que ses couleurs ne sont pas modifiables. Leur emplacement à gauche doit également être respecté.



7• LES RÈGLES

- La structure horizontale du panneau est obligatoire, tout comme l'ordre des éléments.
- Aucune version portrait n'est autorisée.
- En cas de déclinaison dans un format qui ne serait pas homotétique, l'espace B ne peut être supérieur à 4xA.
- Les proportions du bloc C ne peuvent être changées.



8• CONTACT

Région Île-de-France

Direction de la Communication

2, rue Simone Veil

93400 Saint-Ouen-sur-Seine

label-ville-animaux@iledefrance.fr

Février 2021